

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

Tombé

N° CS241

AMENDEMENT

présenté par

Mme Herouin-Léautey, Mme Santiago, Mme Hadizadeh, M. Baptiste, Mme Capdevielle,
M. Fégné, Mme Thiébault-Martinez, M. Saulignac et M. Simion

ARTICLE 6

À la deuxième phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« peut attribuer »

le mot :

« attribue ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés vise à rendre obligatoire l'attribution du logement familial au parent qui n'est pas suspecté d'avoir mis en danger l'enfant afin de garantir sa stabilité et sa sécurité.